



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Demolition d'un batiment industriel existant et construction d'un supermarche LIDL au 54 rue des Communaux sur la commune de BONNEVILLE (74)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LIDL

Raison sociale

Direction Regionale de PONTCHARRA

N° SIRET

34326262215113

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

SEFSAF

Prénom(s)

ADEL

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération projetée se situe sur les parcelles référencées AO numéros n°135, 327, 330, 332, 250, 131, 130, 132, 253, 252, 251, 94, 129 et 93 dont la surface cadastrale totale est de 9 306 m². Ces parcelles sont situées en UXc : zone de développement des activités commerciales. Le site est actuellement occupé par les ateliers de la société BEROD COLLET, dont l'activité principale est la fabrication de pièces mécaniques de précision (décolletage). Ce bâtiment d'une surface de 3 441 m² sera démolé. Le tenement est principalement imperméabilisé sous forme de grands espaces en enrobé. Le projet consiste en la démolition de l'actuel bâtiment pour la construction d'un supermarché LIDL en R+1 avec un parking au RDC de celui-ci, sans sous-sol. Le bâtiment occupera une surface de 3 441 m² et comprendra : - La démolition totale du bâtiment existant y compris dépollution du site, - La construction du bâtiment commercial LIDL et des surfaces aménagées intégrant la création d'un parking extérieur de 86 places et intérieur de 62 places, la voie de desserte et des panneaux photovoltaïques en toiture, - La mise en place du système de gestion des eaux pluviales notamment la création de réseaux de collecte, un séparateur hydrocarbures, un bassin de rétention enterré (202m³) déversant dans

4.2 Objectifs du projet

L'enseigne LIDL souhaite délocaliser son magasin situé rue des Bernacles au 54 rue des Communaux à Bonneville (74). Cette relocalisation s'accompagne de l'agrandissement de l'enseigne qui passe de 813m² de surface de vente actuellement à 1709m² de surface de vente projetée. Le magasin projeté sera créé en R+1, en lieu et place d'un bâtiment existant (ateliers de la société BEROD COLLET). Ce projet entre dans une démarche de développement commercial de l'enseigne LIDL. Cela participe à la réduction du risque inondation par l'élévation de la surface de vente au R+1 (hors d'atteinte du niveau de la crue centennale). Les parcelles du projet sont actuellement occupées par les ateliers de la société BEROD COLLET, dont l'activité principale est la fabrication de pièces mécaniques de précision (décolletage). Ce site est classé en ICPE. Des analyses des sols ont mis en évidence une pollution des sols sur une partie du site. Le projet va ainsi permettre de supprimer cette pollution.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Deroulement du chantier : - Demolition du batiment existant, - Traitement des pollutions selon la procedure decrite dans l'annexe 10 "Diagnostic de pollution et plan de gestion". Pour ce sujet sensible des travaux de depollution LIDL se fait accompagner par une assistance a maitrise d'ouvrage ALPES CONTROLES afin de selectionner une entreprise specialisee et competente. - Terrassement - Construction du batiment integrant la surface commerciale et les aires de stationnement, - Amenagements du systeme de gestion des eaux pluviales (reseau de collecte, cuve, bassin, etc.), des espaces verts et de la voie de desserte. Acces : Le chantier sera accessible comme actuellement depuis la rue des Communaux. Un plan de circulation et de stationnement des engins et des camions sera mis en place pour permettre la circulation au sein de ce secteur et maintenir l'accès aux parcelles jouxtant la zone de travaux. Dechets : Une aire de tri sera installee et le tri des dechets de chantier sera assure, avec mise en oeuvre d'un suivi de la qualite du tri, tout comme la verification de l'entretien des engins de chantier. Un balayage systematique des voiries publiques sera assure en cas de degradation pendant les travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet consiste en la demolition d'un batiment existant et la construction d'une surface commerciale de l'enseigne LIDL en R+1 ainsi que un parking exterieur 86 places et un interieur de 62 places. Le site dispose actuellement d'un acces depuis la rue des Communaux pour les vehicules legers (VL), les poids lourds (PL) et les pietons. Cet acces sera conserve et remanie dans le cadre du projet (sens de circulation unique, etc.). Le projet prevoit la creation d'une activite commerciale avec une surface de vente LIDL de 1 709 m². Aucune activite pouvant generer des incidences en termes de nuisances sonores, olfactives, ou de la qualite de l'air, ne sera presente sur site. Des panneaux photovoltaïques seront installes sur une partie de la toiture, representant une superficie de 1 007m². Les eaux pluviales des toitures seront dirigees vers une cuve de recuperation de 10 m³ qui, une fois saturee, se deversera dans un bassin d'infiltration a galets de 168 m³. Les eaux pluviales des voiries et parking seront infiltrees dans un bassin aerien plante pour un traitement par phyto-epuration. Conformement aux echanges avec la Regie des Eaux aucun separateur hydrocarbures n'est prevu. L'ensemble des ouvrages sera equipe d'une surverse de securite vers le reseau. Le systeme de surverse est autorise sur le territoire. Les ouvrages ont ete implantes en dehors de la zone concernee par l'activite du site. Les analyses realisees dans cette zone ou a proximite montrent l'absence de pollution des terres. De plus, le fond des ouvrages sera place a + 1,4 m du niveau de la nappe. Ce dimensionnement a ete realise pour l'occurrence decennale (+ majoration de 20%) conformement aux PLU et au reglement des eaux pluviales de la commune. En cas de pluie

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (PC) valant permis de demolir (PD) et integrant l'autorisation d'exploitation commerciale (AEC).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcellaire du projet : Emprise au sol demolie : Surface de plancher creee Surface de vente reglementaire creee Surface de vente LIDL creee Surface d'espaces verts Nombre d'arbres plantes Nombre d'arbustes plantes : Capacite totale de l'aire de stationnement : Capacite de l'aire de stationnement exterieure	(9214, m²) (3441, m²) (2865, m²) (1812, m²) (1709, m²) (2514, m²) (46, arbre) (16, arbuste) (148, place) (86, place)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 54 Voie : Rue des communaux

Lieu-dit :

Localité : 54 Rue des communaux 74130 Bonneville

Code postal : 74130 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°24'43"E Lat. : 46°4'24"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune de BONNEVILLE - Zone UXc qui correspond a une " Zone a vocation dominante d'activites commerciales"

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	La zone d'étude se situe dans le périmètre de la ZNIEFF de type 2 n°820031533 "Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses annexes". Le projet s'inscrit sur des parcelles déjà aménagées (bâtiment et parking existants) ainsi que dans le parc d'activité des Communales qui est déjà entièrement artificialisé. Ainsi, le projet n'aura pas d'impact sur les milieux naturels et habitats avant justifié
En zone de montagne ?	☒	☐	La commune de BONNEVILLE est classée en zone de montagne. Le projet se situe dans une zone d'activité existante, implantée dans la plaine de l'Arve donc en basse altitude.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas concernée par un arrêté de protection de biotope. La zone couverte la plus proche est située à 6,2 km au nord-ouest FR3800225 "Moyenne Vallée de l'Arve". Compte tenu de la distance, le projet n'aura pas d'impact sur ce site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de BONNEVILLE n'est pas située sur le littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun zonage de protection de ce type n'est recensé au niveau ou à proximité de la zone d'étude. Le projet se situe à 26 km à l'ouest de la réserve naturelle nationale FR3600035 "Sixt-Passy". Compte tenu de la distance, le projet n'aura pas d'impact sur ce site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	D'après les cartes de bruit des infrastructures routières non concédées approuvées le 30 mars 2023, le projet est impacté par le bruit généré par la RD1205 - Route de Cluses (catégorie 3). Les valeurs seuils sont dépassées (Lden et Ln) sur la totalité de l'emprise du projet. Il est également concerné par le PPBE de Haute-Savoie. Le projet respectera les réglementations en vigueur (cf.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	3 monuments historiques sont recensés dans Bonneville (le plus proche à 500m). Le coin nord-ouest du projet est inscrit dans le périmètre de protection des abords de la Fontaine située au centre de la place de l'Hotel de Ville. Le projet jouxte le périmètre de protection de la "Colonne de Charles Felix". Dans l'emprise inscrite dans le périmètre de protection, le projet prévoit l'aménagement
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est recensée au droit de la zone du projet. La plus proche est nommée "Les Fourmis Est-Nord-Est" à 500 m au sud du projet. Cette zone humide est donc en amont hydraulique du projet. De plus, le projet va se rejeter dans le réseau pluvial de la rue des Communaux qui s'écoule vers l'Arve au Nord. En l'absence de lien hydrographique, aucun impact sur les
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	D'après le PPRi de l'Arve approuvé le 19/11/2001, le site est concerné par un aléa faible inondation (I1 77). Le règlement y interdit la construction d'ERP (zone bleue N43). Des échanges ont eu lieu avec la commune et la
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRi de l'Arve a été approuvé le 19/11/2001 mais il est en cours de révision avec une approbation prochainement. La consultation de la population a eu lieu du 21 mai au 4 juin 2025 suite à une réunion publique du 20/05/2025. Ce
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	D'après Georisques et InfoTerre, aucune pollution des sols, ni aucun site (SIS, anciens sites industriels) n'a été localisé dans l'emprise du projet. Mais un diagnostic de pollution a été réalisé et une pollution des sols a été identifiée sur la partie Est où le bâtiment LIDL va être construit. LIDL va procéder à une dépollution des sols conformément à la réglementation en vigueur avant la
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La zone du projet n'est pas concernée par une Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La zone d'étude se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage utilisé pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP). 2 captages sont présents à 2,2 km à l'ouest sur la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY à environ 450 et 465 m NGF d'altitude.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas située dans un site inscrit. Le site le plus proche est la "Place du Parquet à Bonneville" située 500m à l'Ouest. Le projet n'aura pas d'impact sur ce site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone du projet n'est pas située dans le zonage d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est situé 2,4 km au Sud "Massif du Bargy" : SIC FR8201705 et ZPS FR8210106. La zone du projet étant totalement artificialisée, s'insérant dans un milieu urbain et ne recensant pas d'habitat ou de milieux en lien avec ces sites Natura 2000, il n'aura pas d'incidence.
D'un site classé ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas située dans un site classé. Le site le plus proche est situé 6 km à l'Ouest : "Eglise de Mont-Saxonnex et son promontoire" FR3201266. Le projet n'aura pas d'impact sur ce site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le cadre de cet aménagement. Actuellement, la zone est déjà raccordée au réseau d'eau potable et la vocation commerciale de la zone sera conservée.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les eaux pluviales des toitures seront dirigées vers une cuve de récupération de 10m ³ qui, une fois saturée, se versera dans un bassin d'infiltration à galets de 168m ³ . Les EP des voiries et parking seront infiltrées dans un bassin aérien (178m ³) planté pour un traitement par phyto-épuration. Dans le cadre de l'étude géotechnique, des venues d'eaux souterraines ont été observées entre 2,5 et 3m de profondeur. Le fond des ouvrages sera situé
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La majorité des matériaux extraits dans le cadre du projet sera issue de la phase de dépollution des sols et de démolition du bâti. Plusieurs solutions sont proposées (cf. Annexe 10 - Diagnostic de pollution et plan de gestion). Dans le cas où le traitement se fait hors site, les volumes excavés pourraient être compris entre 2300 et 3400 m ³ . Une partie pourrait être réemployée sur site mais à ce
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La dépollution des sols peut nécessiter l'apport de matériaux sains d'un volume équivalent aux matériaux extraits modulo le volume pouvant être récupéré in situ. A ce jour, ce volume n'est pas connu.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Cela dépendra du plan de terrassements, de la qualité des dalles béton, des fondations qui peuvent potentiellement être concassées puis remblayées sur site (cloutage).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le terrain dispose déjà des réseaux de services concédés. Les surfaces aménagées ne sont pas augmentées de manière significative en comparaison à l'existant.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet s'inscrit sur une emprise complètement artificialisée (batiment et parking). Aussi, la zone se situe dans une zone d'activité très urbanisée en bordure de voiries limitant les enjeux écologiques. Aucun milieu naturel d'intérêt notable n'est observé. Il n'y a pas d'impact et au vu de la distance avec des sites d'intérêt écologique. Il n'y aura pas d'impact sur les milieux, la faune et la flore à proximité. De plus, les espaces verts
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans le zonage d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est situé 2,4 km au Sud "Massif du Bargy" : SIC FR8201705 et ZPS FR8210106. La zone du projet étant totalement artificialisée, s'insérant dans un milieu urbain et ne recensant pas d'habitat ou de milieux en lien avec ces sites Natura 2000, il n'aura pas d'incidence. De plus, du fait de l'occupation des sols sur le site (principalement imperméabilisé), la
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans une zone urbaine existante (zone UX). Elle zone n'est pas utilisée pour les usages agricoles, forestiers, maritimes. Le projet n'engendrera pas de consommation d'espace agricole, forestier ou maritime. La végétation présente actuellement (4 arbres de haute tige) peut présenter un atout pour la biodiversité ils seront conservés et plus de 40 arbres et arbustes
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La commune de BONNEVILLE est concernée par : - 5 installations classées non SEVESO - canalisations de transport de matières dangereuses : gaz naturel au Sud et hydrocarbures à l'Ouest, - pollution des sols : 32 anciens sites industriels ou activités de service
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone du projet se situe dans la zone inondable et zone mouvement de terrain identifiées dans le PPRN de BONNEVILLE. Le déménagement du magasin LIDL entre dans une démarche de réduction de la vulnérabilité en s'éloignant du lit de l'Arve. De plus, le projet prévoit uniquement des stationnements au niveau du terrain naturel. Le magasin sera situé au R+1. La zone du projet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le futur projet commercial n'accueillera pas d'activité industrielle et ne sera pas générateur d'émissions nocives pour la santé.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le projet s'inscrit sur un site où les sols sont pollués. LIDL a entamé une démarche de gestion de cette pollution en établissant un diagnostic précis et en déclinant un programme de gestion opérationnel (cf

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les travaux de demolition / construction ne vont pas generer de trafics particuliers. Par contre, les travaux de depollution vont engendrer du trafic PL pour evacuer les materiaux en filiere agreee de type Biocentre ou equivalent. En phase exploitation ce projet accueillera, en plus des employes de la structure, de nombreux clients mais ne generera pas de trafic supplementaire au droit des acces du site du fait de son integration dans une
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Une activite commerciale n'est pas de nature a generer de nuisances sonores directes, mais de facon indirecte par le flux automobile. Le projet ne modifiant pas l'activite actuelle, le trafic actuel restera sensiblement le meme
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La zone du projet est concernee par le bruit de la RD1205. Une isolation phonique des facades sera mise en place (cf. Annexe 11).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'accueillera aucune activite industrielle et n'engendrera pas d'emissions d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Seule la phase de demolition du bati present sera de nature a creer des vibrations. Celles-ci seront cependant tres localisees et ponctuelles, et sans alterer la stabilite des constructions voisines. Aucune vibration ne sera
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	L'ajout d'eclairage dans le cadre du projet sera restreint et limite aux horaires d'ouverture et sera atteneue en periode nocturne (enseigne eteinte la nuit). Il sera donc sensiblement identique a celui existant (batiment et
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	La zone du projet jouxtant la rue de Cluses (RD1205) et au sein d'une zone principalement industrielle et commerciale. Elle est deja concernee par des emissions lumineuses et ne degradera donc pas l'ambiance
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase travaux, les operations de demolition des batis et de terrassement peuvent entrainer temporairement l'envol de poussieres. Ces envols seront toutefois tres localises et ponctuels. La depollution des sols peut engendrer une liberation de gaz, cette etape est prevue sous chapiteau. Aucun rejet ne sera en revanche engendre en phase d'exploitation, ce projet concernant l'aménagement d'une activite commerciale non
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales du projet seront gerees par infiltration avec deux bassins pour un volume total de 356m ³ , dimensionne sur la base d'une pluie decennale avec une majoration de 20%. En cas de pluie superieure a T=10
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales vont d'une part etre infiltrees dans les sols et d'une autre part etre rejetees dans le reseau pluvial collectif. Les eaux usees sont rejetees dans le reseau d'assainissement collectif

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet consistant en une demolition d'un batiment (atelier) et reconstruction d'une surface commerciale, aucun rejet d'eaux usees supplementaire significatif ne sera produit. Les eaux usees seront collectees en reseau separatif puis evacuees dans le reseau gravitaire situe rue des Communaux, a l'Est du projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux de depollution, il est necessaire d'excaver une partie des sols (max 3400m³) qui seront envoyes en filiere adaptee. Le projet produira egalement des dechets inertes ou non dangereux principalement dus a la demolition du batiment actuel. En phase exploitation, le projet consistera en un espace commercial, ce qui ne produira pas de dechets dangereux ou de dechets inertes supplementaires par
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun monument historique, site classe ou inscrit ne jouxte le projet. Le plus proche est situe a 500m du projet. Etant separes du projet par des infrastructures routieres et des batis, le projet ne portera pas atteinte a ces sites. Le projet n'est pas situe en ZPPA. Dans la partie Nord-Est du projet inscrite dans le perimetre de protection de MH, un parking est prevu. Ce projet, qui s'inscrit en zone urbanisee deja amenee et en
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet consiste en une demolition d'un atelier (industriel) pour la construction d'une surface commerciale sur une emprise deja amenee (bati et parking). Ainsi, les usages du sol ne seront que peu modifies et le projet n'aura pas d'incidence negative sur les activites humaines ou sur l'agriculture. Ce projet respecte de plus la vocation de ce secteur defini dans le

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

En 2025, l'autorite environnementale a examine le projet d'« extension de la zone d'activite de Pre Mouchet-Graviers » sur la commune de Bonneville. Projet non soumis a evaluation environnementale. Cette ZAE est situee 650m au Sud du projet. Il semble que seule une etude de faisabilite a ete faite a ce jour. Cette extension ne se fera pas en concomitance du projet LIDL. En 2022, 2 projets "Diffuseur n°17 de Bonneville Est - Amenagement des voiries et d'un parking de covoiturage" + "rehabilitation de la station d'epuration des eaux usees intercommunale" ont ete examines mais les travaux sont terminee (inauguration en 2024 et 2022). A priori il n'existe pas de projet de requalification de la RD1205 car plusieurs interventions ont deja ete faites (reseaux, giratoire, etc.), ni sur la zone d'activite des

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La commune de BONNEVILLE n'est pas située en zone transfrontalière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

-Eaux pluviales : augmentation des débits et volumes en aval - Faible car déjà imperméabilisé actuellement sans aucune gestion des EP alors que le projet prévoit 1 cuve + 2 bassins -Risque inondation : réduction du champ d'expansion des crues / augmentation de la vulnérabilité - Faible car nivellement actuel du terrain pas modifié et emprise au sol du bâti réduite (3441m² contre 2865m² soit -576m²). De plus, au niveau du terrain naturel seuls des stationnements sont prévus. Les surfaces commerciales sont aménagées au R+1. -Eaux souterraines : remontée de nappe + infiltration des eaux pluviales - Faible au niveau quantitatif car le volume concerné (536m³) est négligeable au regard de la nappe + Qualitatif - Faible = actuellement les sols sont pollués sur la partie Est du site, le projet va dépolluer ces eaux + les

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les eaux pluviales du projet seront gérées par infiltration avec : - Les EP des toitures seront dirigées vers une cuve de récupération de 10 m³ qui, une fois saturée, se déversera dans un bassin d'infiltration à galets de 168 m³, - Les EP de ruissellement des voiries et parking seront acheminées vers un bassin paysager planté d'une capacité de 178 m³. Ce dispositif de phyto-épuration permettra le traitement qualitatif des EP. Aucun séparateur hydrocarbures n'est prévu sur les consignes de la Régie des Eaux, Ces ouvrages ont été dimensionnés pour la pluie d'occurrence 10 ans (majoration +20%) L'ensemble des ouvrages sera équipé d'une surverse de sécurité vers le réseau public pour les pluies supérieures à T=10ans. Le système de surverse est autorisé sur le territoire. La note de dimensionnement de ces ouvrages de gestion des eaux pluviales est disponible en Annexe 10a. En raison du caractère inondable de la parcelle, une signalisation spécifique sera mise en œuvre et des barrières seront positionnées pour interdire l'accès à l'aire de stationnement en cas de crue ou de remontée de nappe. Les espaces verts entourant le bâtiment seront fortement végétalisés (plantation de 62 arbres et arbustes) pour former un écran dense vis-à-vis du voisinage. Les espaces verts plantés seront traités en accord avec le contexte climatique local. Les façades seront aménagées avec isolant incorporé afin de répondre aux exigences vis-à-vis des nuisances sonores extérieures. Le bâtiment prend en compte la réglementation thermique 2012 (cf. Annexe 11). Concernant le trafic routier, une étude de circulation a été réalisée (Annexe 10d) qui précise que le projet a un impact négligeable sur le trafic. En complément, des panneaux photovoltaïques seront installés sur une partie de la toiture afin de limiter l'impact

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car il est projeté dans une zone fortement artificialisée et imperméabilisée. Elle se situe dans la zone urbaine de BONNEVILLE. Ce projet n'aura pas d'incidence sensible sur la biodiversité (faible potentiel écologique) ainsi que sur le paysage urbain, et une gestion intégrée des eaux pluviales sera effectuée assurant une réduction des débits et volumes en aval. Enfin, le projet a bien intégré les contraintes du site dès sa conception en prenant des mesures particulières vis-à-vis du risque inondation (matériaux, calage altimétrique, signalisation...) et de la pollution d'une partie des sols du site (diagnostic et plan de gestion pour dépolluer). Tous les enjeux particuliers ont fait l'objet d'études dédiées et de mesures d'atténuation des impacts. Elles vous sont

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom SEFSAF

Prénom ADEL

Qualité du signataire RESPONSABLE DEVELOPPEMENT

À PONTCHARRA

Fait le 15-04-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)